



Le 27 août 2012

**Monsieur Gilles Dolbec, maire
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu**

**Objet : Examen du projet de résolution sur la régénération
du Bois Douglas**

Monsieur le maire,

Le Mouvement écologique du Haut-Richelieu entend donner suite au projet de résolution sur la régénération du Bois Douglas récemment transmis au président du Comité sur l'environnement et le développement durable de la Ville. Notre proposition permettrait de bonifier substantiellement le plan de conservation de la Ville tout en assurant la régénération d'une forêt unique en milieu urbain. Nous précisons que la régénération du Bois Douglas serait à coût nul pour les contribuables car elle n'implique pas l'acquisition du terrain, mais plutôt une entente avec le propriétaire ou, le cas échéant, une réglementation appropriée.

Pour assurer un examen adéquat de notre proposition, nous demandons au Conseil de Ville de la soumettre au Comité sur l'environnement et le développement durable. Comme vous le savez, ce dernier a pour rôle de faire des recommandations au Conseil de Ville sur les enjeux environnementaux d'importance. Tout comme la Ville ne prendrait aucune décision en matière d'urbanisme sans l'avis du Comité consultatif en urbanisme, nous croyons que l'avis du Comité sur l'environnement et le développement durable est nécessaire avant toute décision touchant l'environnement. Le Mouvement écologique estime primordial que les experts de ce Comité aient l'opportunité de présenter un avis au Conseil de Ville concernant la régénération en cours du Bois Douglas.

La Politique environnementale de la Ville énonce l'objectif de reboiser pour accroître la superficie boisée en milieu urbain et agricole (alinéa 5.3). Le Mouvement écologique croit qu'il faut d'abord protéger les superficies actuellement boisées ou en régénération. Par ailleurs, sur le plan de l'aménagement, la Ville doit limiter le développement en périphérie si elle veut réussir son projet de revitalisation du centre-ville.

Le développement durable repose sur un examen attentif des enjeux pour trouver un équilibre entre les aspects économiques, sociaux et environnementaux. Nous croyons que la Ville ferait un pas en ce sens en accordant l'attention requise au projet de résolution concernant la régénération du Bois Douglas, c'est-à-dire en permettant au Comité sur l'environnement et le développement durable de l'étudier à fond.

Nous aurons plaisir à déposer notre projet de résolution à l'occasion de la prochaine séance du Conseil de Ville.

En vous assurant de notre collaboration continue sur cette question, nous vous prions d'accepter, Monsieur le maire, nos meilleures salutations.

Le président,



Marc Jetten

- c.c. M. Pierre Paquin, directeur, Direction régionale de la Montérégie,
ministère du Développement durable, de l'Environnement et
des Parcs
Conseillers municipaux de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu
M^e François Lapointe, greffier, Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu
Mme Francine van Winden, chef de la Division Environnement, Ville
de Saint-Jean-sur-Richelieu
- p.j. Projet de résolution concernant la régénération du Bois Douglas